

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30652**

Intitulé

MASTER : MASTER mention Comptabilité Contrôle Audit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie de Nice ; Président de l'Université Côte d'Azur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre d'un cabinet d'expertise comptable :

contrôle de la régularité, de la sincérité et de la fiabilité des comptes d'une entreprise par rapport à la législation, aux normes réglementaires et au référentiel admis

tenue ou présentation des comptes annuels, établissement des déclarations fiscales, sociales et juridiques

conseil envers la direction sur des problématiques de gestion, conseil en matière fiscale, juridique ou sociale

conseil défini contractuellement avec le dirigeant dans des domaines très divers (ouverture de capital, fonction personnel, mise en place de systèmes d'information entre autres).

Dans le cadre d'un cabinet d'audit :

évaluation du contrôle interne d'une entreprise

certification des comptes des entreprises afin de garantir la fiabilité de l'information financière.

En entreprise :

conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financier

tenue courante des comptes en comptabilité générale et en comptabilité analytique

établissement des bulletins de salaires, des déclarations fiscales et de tous les documents comptables légaux : bilan annuel, compte de résultats, et toutes informations ponctuelles demandées par la direction (situations mensuelles, trimestrielles, tableaux de bord notamment).

éventuellement activités connexes de type financier, budgétaire (trésorerie, prévisions entre autres), et fiscal (calcul d'impôt, déclarations notamment)

surveillance des indicateurs de gestion pour évaluer l'activité de l'entreprise, et propositions à la direction des actions correctives à mettre en oeuvre.

Les titulaires du diplôme sont capables :

d'analyser et d'interpréter l'ensemble des opérations et concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques.

de produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes,

de conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns,

d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités,

de produire et d'exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets),

de gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan).

de négocier avec les tiers (exemple : banques).

d'assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social.

de rechercher dans la documentation technique (par exemple le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et parfois complexe

de communiquer par oral et par écrit, parfois les résultats de son travail (par exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).

d'exposer oralement et par écrit le résultat de travaux en anglais.

de manager une équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le candidat issu de cette formation aura toutes les compétences attendues pour une orientation en cabinet d'expertise comptable ou d'audit, ou pour intégrer la direction financière d'une entreprise.

Il est à noter que ce diplôme ouvre droit à des dispenses d'épreuves aux examens nationaux du cursus d'expertise comptable.

Les titulaires du diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants :

Responsable de dossiers, chef de mission dans un cabinet d'expertise comptable, en charge d'un portefeuille de clients, expert-comptable stagiaire

Auditeur junior ou chef de mission dans un cabinet de commissariat aux comptes

Auditeur interne dans une structure moyenne ou un groupe de sociétés
 Responsable de la consolidation des comptes et du reporting financier dans un groupe
 Responsable des services administratifs, comptables et financiers ou directeur administratif et financier dans une entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- M1201 : Analyse et ingénierie financière
- M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers
- M1204 : Contrôle de gestion
- M1205 : Direction administrative et financière
- M1206 : Management de groupe ou de service comptable

Réglementation d'activités :

Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable modifiée par l'article 5 de l'Ordonnance 2004-279 du 25 mars 2004 (JO 27 mars 2004)

Articles L820-1 et suivant du code de commerce modifiés par l'ordonnance n°2005-1126 du 8 septembre 2005 - art. 3 JORF 9 septembre 2005 relatifs à l'exercice de la profession des commissaires aux comptes.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP

Par expérience dispositif VAE	X	Jury de validation VAE : enseignants-chercheurs personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels dont la validation est demandée
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mai 2018, relatif aux accréditations de l'Université Côte d'Azur à délivrer les diplômes nationaux n° **20180476**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013, articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE)

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Côte d'Azur : <http://univ-cotedazur.fr/>

[Université Nice Côte d'Azur](http://univ-nice.fr/)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

Université Côte d'Azur

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IAE - 24, avenue des diables bleus - 06300 Nice

Historique de la certification :

Anciennement, Master Mention Finance Comptabilité ; Spécialité Comptabilité Contrôle Audit (CCA)